

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2006

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007 - (n° 3362)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 369

présenté par
M. Fagniez

ARTICLE 5

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« à l'alinéa précédent »,

les mots :

« au premier alinéa de l'article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.